

A1b : Ouvrir la possibilité à la candidature en septembre de personnes FLINTA de suisse alémanique au Comité directeur.

Proposition à l'attention de l'assemblée des délégué·es de la JS Suisse du 24 juin 2023 à Neuchâtel.

Dépositaires : Comité directeur de la JS Suisse

Proposition : des personnes FLINTA de Suisse alémanique doivent pouvoir se porter candidates en septembre pour le siège du CD de la Suisse latine qui se libère.

Justification :

Le CD propose la proposition A1b au lieu de la proposition A1a, car il trouve judicieuse la proposition d'ouvrir le siège vacant de la Suisse latine à des personnes FLINTA de Suisse alémanique, pour autant qu'aucune personne FLINTA de Suisse romande ou italienne ne souhaite se porter candidate, mais considère en même temps qu'il est irréaliste et à trop court terme que des candidatures arrivent encore pour l'AD de juin. Le CD propose une vacance jusqu'en septembre et saluerait alors pour l'AD aussi bien les candidatures de FLINTA de Suisse latine que de Suisse alémanique.

Étant donné que de nombreuses discussions ont eu lieu au cours des dernières semaines et des derniers mois, cette justification est particulièrement détaillée. C'est toutefois nécessaire pour comprendre la situation et pour une communication transparente :

Remarque préliminaire

La proposition a surtout un caractère symbolique. La candidature et l'élection d'un·e candidat·e de langue allemande est possible même sans proposition, en effet la représentation des différentes langues et parties du pays n'est pas inscrite dans les statuts. La représentation par trois personnes de la Suisse latine est cependant une pratique vécue depuis plusieurs années. Le Comité directeur comprend la proposition comme un signe de donner la priorité au genre des candidat·es par rapport à l'origine linguistique, proposition qui est soutenue par de larges cercles en Suisse romande et au Tessin.

Évaluation politique

Étant donné que les candidatures de toutes les régions du pays sont en principe autorisées, la décision de savoir de quelle région linguistique la·le prochain·e membre du CD sera issu·e et de quel genre elle·il sera est une décision politique. Une décision que l'AD doit prendre en tenant compte du signe symbolique que représente la proposition A1a.

Si une personne FLINTA de Suisse alémanique était élue au CD en juin, la conséquence serait une représentation réduite de la Suisse latine (2 membres du CD au lieu de 3), au moins jusqu'à la prochaine démission d'un·e représentant·e du CD de Suisse alémanique. Actuellement, aucun·e membre du CD n'a encore annoncé sa démission.

Le Comité directeur partage l'avis des dépositaires de la proposition selon lequel la représentation et l'engagement au sein du CD de personnes FLINTA de Suisse latine sont essentiels. D'un point de vue purement statutaire, le quota FLINTA serait certes atteint avec chaque candidature, puisque celui-ci prescrit uniquement que 4 membres du CD sur 9 doivent être des personnes FLINTA (statuts §8 al. 2). La direction est toutefois d'avis qu'il ne devrait pas y avoir de majorité d'hommes au sein de la direction, même si celle-ci était conforme aux statuts. Avec l'élection probable de Lucien, le nombre d'hommes au CD est

déjà de quatre avant l'élection du prochain membre du CD et passerait à cinq si un autre homme était élu.

Le CD a donc investi beaucoup d'énergie pour encourager les candidates latinophones à occuper ce siège au CD et s'est entretenu avec une douzaine de candidates potentielles. Malheureusement, pour diverses raisons légitimes, aucune d'entre elles n'a souhaité se porter candidate au CD. Le CD ne considère cependant pas cela comme un échec, car le réseau entre les personnes FLINTA en Suisse latine est fort et le travail féministe de ces dernières années porte ses fruits, comme le montrent la force et l'engagement des membres actives en Suisse romande et italienne.

Le CD ne veut cependant pas renoncer en soi à la 3e représentation de la Suisse latine au profit d'une personne FLINTA de Suisse alémanique, mais souhaite essayer encore une fois pour le mois de septembre. La représentation de la Suisse latine par trois personnes permet d'intégrer cette partie du pays dans l'ensemble du parti de manière beaucoup plus forte que ne le feraient deux personnes. A cela s'ajoute le fait qu'avec Mathilde, une représentante de longue date de la Suisse romande, et donc forte, se retire en juin. En outre, la direction voit certes la possibilité d'une représentation plus forte de la Suisse latine par Léa en tant que Biennoise, mais elle met en garde contre le fait que les réseaux informels vont nettement plus loin et ne sont pas réglés par la seule langue. Le Comité directeur souhaite donc éviter que le troisième siège de la Suisse latine soit supprimé pour plus d'une période transitoire. Au plus tard en 2024, un troisième siège devrait revenir à la Suisse latine.

Le Comité directeur trouve en outre que l'analyse des candidatures possibles en Suisse alémanique est un peu raccourcie. Il est certes vrai qu'en Suisse alémanique, certaines personnes FLINTA ont les compétences et peut-être aussi la motivation pour être candidates au CD. Mais la Suisse alémanique connaît des problèmes similaires à ceux de la Suisse latine : un délai de deux bonnes semaines est toutefois nettement insuffisant pour pouvoir prendre une décision réfléchie. Cela empêcherait sans doute certaines candidates potentielles de se présenter. C'est également délicat du point de vue de la politique démocratique, car il faut planifier sa vie pour un siège à la direction, ce qui constitue un obstacle à une candidature pour les personnes ayant un modèle de vie moins flexible. C'est pourquoi le CD propose actuellement que ce siège ne soit de toute façon pas pourvu par une personne de Suisse alémanique de la FLINTA lors de l'AD de juin.

En revanche, le CD propose de laisser le siège vacant jusqu'en septembre tout en poursuivant les deux options suivantes.

L'objectif principal est de pouvoir élire en septembre une personne FLINTA de Suisse latine au sein de la direction. Pour ce faire, la direction va poursuivre les discussions avec toutes les personnes intéressées. Le Comité directeur fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la continuité de la représentation des personnes FLINTA et de la Suisse latine au sein du Comité directeur. Les personnes FLINTA de langue latine intéressées doivent si possible s'annoncer auprès du Comité directeur au plus tard le 12 août si elles ont l'intention de se porter candidates (le délai de candidature ordinaire avec lettre de candidature reste fixé au 10 septembre).

S'il s'avère d'ici le 12 août au plus tard qu'aucune candidature FLINTA de Suisse latine n'est réaliste, nous ouvrons le siège pour l'AD de septembre à des personnes FLINTA de Suisse alémanique. Cette décision doit être prise suffisamment tôt pour que le temps avant l'AD soit suffisant pour les processus de décision correspondants. Les personnes FLINTA intéressées de Suisse alémanique doivent cependant déjà y réfléchir.

Cela ne signifie pas que les candidatures en langue latine ne seront plus possibles après le 12 août, puisqu'elles resteront en tête de liste, mais cela laisse suffisamment de temps aux Suisses alémaniques pour mener la réflexion nécessaire. Si finalement des candidatures alémaniques et latines devaient tout de même arriver, le Comité directeur aurait une préférence pour les candidatures latines.

En proposant de poursuivre ce processus en parallèle après l'AD, la direction demande de rejeter la proposition A1a au profit de la proposition A1b.

Recommandation du Comité directeur : accepter.